



**COSMOPOLITAINE**

Association Loi 1901 à but non lucratif

## **Règlement intérieur applicable aux membres de l'association**

Pour rappel, sont définies dans les statuts de l'association Cosmopolitaine les qualités et les modalités d'admission et de radiation des membres. Le présent règlement précise les divers points de la vie sociale de l'association et les cotisations annuelles.

### **Article 1. Les activités en lien avec la vie sociale de l'association**

En dehors de la participation aux instances statutaires de l'association définie dans les statuts, les membres de l'association peuvent participer à la vie sociale pour soutenir son activité et son développement. Toute demande d'adhésion fait l'objet d'une candidature écrite et nécessite un engagement en lien avec les statuts de notre association et un certain nombre de conditions de la part du participant.

### **Article 2 – La participation bénévole**

Pour les activités financées par des subventions publiques et sans indication contraire des financeurs, des membres de l'association peuvent contribuer bénévolement si l'intervention comporte un caractère de participation citoyenne et/ou de développement des échanges culturels et artistiques valorisant les pratiques des autres membres ou des usagers.

### **Article 3 - La participation à un groupe d'échanges et de réflexions**

Les groupes thématiques et participatifs proposés par l'association s'adressent à tous ceux qui souhaitent se mobiliser pour l'inclusion sociale en Haute-Garonne : acteurs de l'intégration et de l'insertion, professionnels, acteurs associatifs, bénévoles aidants, citoyens actifs, ...

Pouvoir apprendre les uns des autres afin d'améliorer sa pratique exige d'échanger sans dénigrer les autres membres du groupe, avoir la possibilité de critiquer les théories et les points de vue d'autrui dans une attitude bienveillante et enfin, prendre en compte les demandes des membres qui ne souhaitent pas que leurs paroles soient diffusées en dehors du groupe.

L'adhésion est individuelle et elle est réservée à toute personne physique possédant une expérience professionnelle ou un engagement personnel dans le domaine de l'inclusion sociale.

### **Article 4 – La participation au parrainage-marrainage**

Financer un service proposé par Cosmopolitaine, c'est être solidaire avec les personnes sans revenus ou bénéficiaires des minimas sociaux en finançant leur accompagnement, c'est agir pour l'inclusion

sociale de façon directe en permettant à une personne de bénéficier d'un bilan diagnostic d'évaluation et d'orientation vers une action de formation, vers une certification, ou encore être accompagné pour la demande d'équivalence de diplôme.

#### Article 5 - Cotisations annuelles

Le montant des cotisations annuelles est fixé par le CA et, en cas de modification, validé en AGO.

Ce montant diffère en fonction de la qualité de membre définie dans les statuts (membre fondateur, membres salariés, membres actifs, membres bienfaiteurs) et selon l'activité exercée dans l'association pour soutenir son activité et son développement.

Ainsi, les cotisations annuelles sont définies comme suit :

Formules d'adhésion	Montant de la cotisation annuelle	Qualité et activité du membre
Adhésion gratuite	0	Membre salarié
Adhésion simple	10,00 €	Membre fondateur Membre actif bénévole
Adhésion de soutien	50,00 €	Membre bienfaiteur
Adhésion aux services de la Plateforme Linguistique 31	50,00 €	Membre actif
Adhésion à un groupe de réflexion	50,00 €	Membre actif
Adhésion de parrainage-marrainage	250,00 €	Membre actif

La cotisation versée à l'association après acceptation de ce Règlement intérieur, est définitivement acquise, même cas en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre en cours d'année.

#### Article 6 – Modification du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le conseil d'administration à la majorité simple des membres.

#### Article 7 - Formalités de dépôt et de publicité :

- Le présent règlement intérieur est déposé dans le site Internet Cosmopolitaine, dans l'espace « Nous soutenir ».

A ...Toulouse..., le ...12/01/2021

Le Président,  
Association Cosmopolitaine



Signature du Président et cachet de l'association

**COSMOPOLITAINE**  
19 rue Achille Viallet  
31400 TOULOUSE  
Tél : 07 68 12 68 70 - contact@cosmopolitaine.org  
RNA : W313032050  
Siret : 848 996 716 00017